

## Dossier unique d'inscriptions

RESTAURATION-PÉRISCOLAIRE-ACCUEIL DE LOISIRS-SPORTS-CULTURE

# ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

## RETOUR DU DOSSIER DU 3 AVRIL AU 14 MAI 2023

 Prioritairement par la messagerie de votre compte sur le « Portail Famille »





- Par mail : <u>guichet.unique@la-seyne.fr</u>
- À l'accueil du Guichet Unique aux Familles, Espace Social Raybaud, 1 rue Renan

# ATTENTION !!! PAS DE 2ÈME CAMPAGNE D'INSCRIPTIONS

Au-delà **du 14 MAI 2023**, les dossiers seront réceptionnés <u>mais</u> l'enfant ne pourra fréquenter **aucune activité avant le 02 OCTOBRE 2023** 

	□ Dossier Famille
A FOURNIR	☐ Fiche enfant (une par enfant)
	☐ Photocopie de l'attestation CAF ou MSA précisant le Quotient Familial (QF)en cours OU à défaut
	l'avis d'imposition
	☐ Photocopie du jugement de divorce
	☐ Fiche sanitaire nominative (une par enfant) pour le périscolaire et la restauration
	Photocopie de toutes les pages de vaccins du carnet de vaccination OU certificat médical du
◀	médecin traitant certifiant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires
ES	medesin traitant ser tillant que r'emant est a jour de ses vassinations songationes
PIÈCES	Si demande de pré-inscription en Accueil de Loisirs des Mercredis et/ou des vacances scolaires :
	Si demande de pre inscripción en Accden de Loisirs des Mercredis et/od des vacances scolaires.
ш	☐ Fiche sanitaire nominative (une par enfant) pour la Caisse des Écoles

Photocopie de la dernière fiche de paie des 2 parents

Le Guichet Unique aux Familles se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet ou en cas de non-paiement des sommes dues l'année précédente.

## Informations générales

# MISE EN PLACE D'UN P.A.I. OU D'UN ACCUEIL SPÉCIFIQUE POUR UN ENFANT

Afin de récupérer un dossier de demande, merci de bien vouloir prendre contact avec les personnes cidessous selon le temps d'accueil concerné.

Temps scolaire, temps périscolaire et de restauration

-=-=-=-=-=-=-=-=-

Contacter le directeur de l'école

Contacter Mme Anita BERNARD Référente P.A.I. 06.27.61.24.32 anita.bernard@la-seyne.fr

Espace Social Raybaud Rue Renan – 2ème étage Mercredis et vacances scolaires

-=-=-=-=-=-=-=-=-

Contacter Mme Jade FORNONI 04.94.06.97.88 jade.fornoni@la-seyne.fr

Espace Social Raybaud Rue Renan – 2ème étage

Les trousses d'urgence doivent être apportées par les familles à Mme BERNARD avant la rentrée scolaire et sur la structure d'accueil de loisirs dès le 1<sup>er</sup> jour.

Chaque lieu d'accueil fréquenté par l'enfant doit être pourvu d'une trousse d'urgence.

### Activités sportives Ecole Municipale des Sports

(Parc de la Navale)

**Inscriptions** 

Samedi 9 Septembre 2023

(Pour les activités nautiques, test d'aisance aquatique demandé)

## Activités culturelles Ecole Municipale des Beaux-Arts

(1 rue Messine)

Renouvellement d'inscriptions

du 9 au 12 Mai 2023 et du 22 au 26 Mai 2023

**Nouvelles inscriptions** 

du 24 Juin au 31 Octobre 2023 à l'École des Beaux-Arts

Numéro de dossier Famille
••••••
(à récupérer au bas de votre

facture)

# DOSSIER FAMILLE

ANNÉE SCOLAIRE 2023 -2024

CIVILITÉ	1 <sup>ER</sup> RESPONSABLE TITULAIRE DU COMPTE FAMILLE, REDEVABLE DES SOMMES DUES ET MISE EN RECOUVREMENT AUPRÈS DU TRESOR PUBLIC EN CAS D'IMPAYÉS	
	Nom (en majuscule) :	
	Père Mère Autre Précisez :	
	En activité En recherche d'emploi Profession :	
	Tél. Domicile :	
	Adresse e-mail (en majuscule) :	
	L'adresse e-mail est indispensable pour recevoir des informations générales (grèves, fermetures,) et pour accéder au compte du « Portail Famille » en ligne.	
	J'accepte de recevoir ma facture par mail : oui non non	
DIVERS	N° Allocataire CAF (obligatoire) :	
	Je, soussigné(e), Mme M	
1.1	Parents mariés ou pacsés Parents en union libre ou en concubinage Famille monoparentale	
IALE	Parents divorcés ou séparés* Famille recomposée Veuf (ve)	
FAMIL	*En cas de divorce ou de séparation, l'autorité parentale est :  ☐ Conjointe ☐ Exclusivement à la mère ☐ Exclusivement au père	
IION	*En cas de divorce ou de séparation, la résidence de l'enfant est :  ☐ Chez la mère ☐ Chez le père ☐ Garde alternée ☐ Autre	
SITUATION FAMILIALE	Dans le cas où l'un des 2 responsables légaux ne serait pas autorisé à récupérer l'enfant, merci de bien vouloir nous fournir une copie du jugement de divorce ou une copie de la convention homologuée auprès du Juge aux Affaires Familiales.	

		2ÈME RESPONSABLE DE L'ENFANT				
		Nom (en majuscule) :	Prénom (en majuscule) : (Conforme au Livret de Famille)			
CIVILITÉ		Date de naissance (obligatoire) :				
		Tél. Domicile :				
		Adresse e-mail (en majuscule) :				
		L'adresse e-mail est indispensable pour recevoir des informations générales (grèves, fermetures,) et pour accéder au compte du « Portail Famille » en ligne.				
DERSONNES AUTORISÉES  J'acc d'acc Je ce Fami J'aut infor		Je, soussigné(e), Mme M				
		- <u>Autorise</u> par ordre de priorité, les personnes majeures ( <u>autre que les parents)</u> nommées ci-dessous RÉCUPÉRER mon ou mes enfant(s) :				
		Nom - Prénom	Qualité	Tél. portable		
AU						
NNES	-	- <u>Désigne</u> par ordre de priorité, les personnes majeures ( <u>autre que les parents</u> ) nommées ci-dessous à PRÉVENIR en cas d'accident :				
SO		Nom - Prénom	Qualité	Tél. portable		
		Lepte que le responsable de l'activité municipale prenne toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence ou cident grave survenant à mon enfant pouvant entraîner une hospitalisation,				
		ertifie l'exactitude des renseignements portés à la connaissance du service du Guichet Unique aux Familles,				
J	le m'	engage à communiquer tout changement relatif a		•		
		orise la diffusion de mon adresse mail aux services d mations écoles et activités enfants) afin de recevoir				
		ste avoir pris connaissance des règlements intérieu				
J	'atte	ste avoir pris connaissance du règlement administr	atif général du Guichet Unique aux	c Familles.		

Les informations recueillies sont récoltées et utilisées par le Guichet Unique de la Mairie de La Seyne-sur-Mer à destination des services périscolaires, extrascolaires, des sports et des Beaux-Arts pour la gestion et le suivie de l'inscription de vos enfants aux activités. Elles sont conservées 10 ans et vous pouvez exercer votre droit d'accès, rectification ou suppression en nous contactant à l'adresse guichet.unique@la-seyne.fr conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et à la directive du 25/05/2018 du Parlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données).

Signature des Responsables Légaux

La Seyne-sur-Mer, le ...../2023



## Calendrier de pré-inscriptions aux Accueils de loisirs Vacances scolaires 2023 - 2024



#### LISTE DES ACCUEILS DE LOISIRS

MATERNELLES	ÉLÉMENTAIRES
Saint-Exupéry	Saint-Exupéry
Léo Lagrange	Léo Lagrange
Jean-Jacques Rousseau	Jean-Jacques Rousseau
Derrida	Renan
Anatole France	Martini
	Marcel Pagnol (10 – 14 ans)

#### PÉRIODES DE PRÉ-INSCRIPTIONS\*

\*pour toutes demandes de pré-inscriptions, obligation de fournir les fiches de paie des 2 parents.

VACANCES SCOLAIRES	PERIODES DE PRE-INSCRIPTIONS	
Vacances de La Toussaint (du 23 Octobre au 3 Novembre 2023)	du 18 au 22 Septembre 2023	
Vacances de Noël (du 25 Décembre au 5 Janvier 2024)	du 20 au 24 Novembre 2023	
Vacances d'Hiver (du 26 Février au 8 Mars 2024)	du 22 au 26 Janvier 2024	
Vacances de Printemps (du 22 Avril au 3 Mai 2024)	du 18 au 22 Mars 2024	
Vacances d'été (à compter du 8 Juillet 2024)	<u>du 3 au 7 Juin 2024</u>	

### **MODALITÉS DE PRÉ-INSCRIPTION**

- **PRIORITAIREMENT** via votre messagerie personnelle du Portail Famille
- Par mail (guichet.unique@la-seyne.fr)
- Auprès du Guichet Unique aux Familles
- Par téléphone au 04.94.06.90.98

#### **VALIDATION DÉFINITIVE DE LA PRÉ-INSCRIPTION**

La validation <u>définitive</u> de votre ou vos enfant(s) en accueil de loisirs pour les vacances vous sera confirmée par mail 10 jours après votre pré-inscription et sera conditionnée à un pré-paiement.

Si votre enfant ne peut être accueilli, vous en serez informé(e) par mail.